



La Pierre Fertile®

IMPRIM PLUS

IMPRESSION POUR SUBJECTILES ORGANIQUES

- Compatible avec toutes les finitions.
- Assure la cohésion des finitions chaux sur support présentant des résidus organiques.
- Intègre le système « tout minéral » de la Pierre Fertile.



IDENTIFICATION DU PRODUIT

► DÉFINITION

Impression / interface à base de copolymères acryliques et de chaux aérienne pour la fixation, la neutralisation et la compatibilité des fonds présentant des résidus de revêtements organiques avant application d'un système « tout minéral » de La Pierre Fertile.

► APTITUDE A L'USAGE

Fonction générale : produit de construction ne relevant d'aucune norme ou spécification technique harmonisée.

Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :

- Durcissante. Pénétrante (fixante).
- Régulatrice d'absorption.

► CARACTÉRISATION SELON NF T 36-005

Famille I - 1d₂.

► CARACTÉRISTIQUES

- **Présentation en pot :** produit fluide.
- **Masse volumique :** $1,49 \pm (0,05) \text{ kg/dm}^3$.
- **Extrait sec en poids :** $60,1 \% \pm 2 \%$
- **Extrait sec en volume calculé :** $41,1 \% \pm 2 \%$
- **Point d'éclair :** Néant.

► CONDITIONNEMENT

Fût de 15 litres et pot de 5 litres.
Livré en blanc.

► DILUTION

Dilution possible selon nature et porosité du support : jusqu'à 5% d'eau en volume (environ 0,75 L d'eau pour 15 L).

► ASPECT DU FEUIL SEC

Mat, lisse.

► CONTRÔLE QUALITÉ

Les caractéristiques indiquées correspondent à celles, pertinentes, visées par le fascicule normalisé FD T30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité certifié ISO 9001 (2015).

► RENDEMENT

8 à 10 m²/L.

► TEMPS DE SÉCHAGE

Sec au toucher après 4 heures.
Recouvrable après 12 heures.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- Les systèmes de revêtements à base de chaux sont sensibles aux conditions environnementales : les blanchiments dus à une carbonatation découlant de la présence d'humidité dans le support ou ayant pénétré le revêtement non protégé après son application ne sont pas rares.
- S'applique sur support sec ; humidité <5 % en masse. Absence de brouillard et de vent fort.
- Eviter l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs pendant l'application. Ces précautions permettent d'éviter les séchages et carbonatations trop rapides, qui font blanchir la chaux (traces blanches, plus sensibles sur teintes foncées).
- Protéger l'ouvrage des ruissellements d'eau pendant les 3 jours suivant l'application.
- Lors du bâchage des ouvrages, utiliser des filets de protection ajourés.
- En cas de reprises partielles d'enduit, attendre que les reprises atteignent le même taux de siccité que le reste de la façade avant de chauler, afin d'éviter toute coloration anarchique de la chaux.
- Eviter les gradients de température trop importants dans les pièces de grande hauteur sous plafond : un séchage différentiel peut influencer sur le rendu.

IMPRIM PLUS

IMPRESSION POUR SUBJECTILES ORGANIQUES

MISE EN ŒUVRE

► TRAVAUX

Travaux neufs ou de rénovation.

► EMPLACEMENT

À l'extérieur ou à l'intérieur.

► DESTINATION

Ravalement de façades (surfaces verticales). Murs intérieurs (pièces sèches).

► SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PRÉPARÉS

Conformément au NF DTU en vigueur ou autre document applicable

En extérieur : pierre calcaire, brique, béton, maçonnerie enduite au mortier de liant hydraulique, de plâtre gros, ou de plâtre et chaux aérienne, nu ou recouvert d'un revêtement minéral en bon état ou sur **GARNICHAUX**.

Ne pas appliquer par température inférieure à +5 °C et supérieure à +35 °C, ni par humidité relative supérieure à 80 %. Eviter l'exposition au soleil, aux grands vents et aux fortes chaleurs pendant l'application.

En intérieur : pierre calcaire, brique, béton, revêtement minéral en bon état ou revêtement organique, enduits de peinture et produits dérivés du plâtre.

Ne pas appliquer par température inférieure à +8 °C et supérieure à +35 °C, ni par humidité relative supérieure à 70 %.

Dans tous les cas, les fonds doivent être durs, cohésifs, propres sains, et secs.

► NETTOYAGE ET PRÉPARATION DES FONDS

En extérieur :

- Lichens et moisissures : traitement avec un décontaminant sans rinçage
- Les anciens fonds mal adhérents et/ou incompatibles avec les revêtements à appliquer seront éliminés par décapage chimique, thermique en prenant soin, dans le cas d'un décapage chimique, d'éliminer par rinçage sous pression adaptée la totalité du décapant et des résidus de l'ancien revêtement (sauf sur mortier de plâtre et chaux). Elimination des parties d'enduits décollées, friables, ainsi que des pulvérulences superficielles.

En intérieur : Lessivage, rinçage à l'eau, brossage égrenage, grattage, ponçage, époussetage et rebouchage et enduisage si nécessaire.

Appliquer systématiquement **IMPRIM PLUS** sur subjectile revêtu d'un revêtement organique.

Sur fonds neufs ou anciens bruts : appliquer directement **IMPRIM PLUS** en couche d'impression.

► EMPLOI DU PRODUIT

Appliquer une couche au rouleau, avant une finition de type **TALOCALCE** ou **MARMORINO**.

Avant un badigeon, l'application se fait à la brosse à chauler de haut en bas sans interruption. Les mouvements sont aléatoires ou dits en « palmier ». Il est recommandé d'effectuer une progression des travaux en diagonale, par zones ou « nuages », afin d'obtenir un résultat harmonieux.

► MATÉRIEL

Brosse à chauler. Rouleau polyamide texturé 12 à 18 mm.

► NETTOYAGE DU MATÉRIEL

A l'eau.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

► FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) avant usage et port des EPI obligatoires. FDS accessibles sur le site www.lapierrefertile.com et sur www.quickfds.com.

► COV

COV (directive 2004/42/CE et arrêté du 29 mai 2006) : Valeurs limites UE pour ce produit (cat : A/g) : 30 g/L. Ce produit contient moins de 1 g/L de COV.

► ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.

AUTRES INFORMATIONS

- **Référentiel d'emploi** : NF DTU 59.1.
- **Supports spécifiques non mentionnés** : Nous consulter.
- **Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de l'emballage, fermer le pot hermétiquement et le stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
- **Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
- **Traitement des déchets** : emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier (sauf impression en phase solvant).
- **Codification selon décision 2014/955/UE** : 08 01 12.

Conditions Générales d'Emploi « CGE » : Le produit décrit dans cette fiche est un produit de peinture (ou connexe). Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des règles de l'art : normes, règles professionnelles et documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et tout autre document qui les complète.